



AGGLO

COVID-19 : organisation des services communautaires

Découvrez l'organisation des différents établissements communautaires depuis le 9 juin 2021.

Publié le : 9 juin 2021

Siège communautaire / Direction du Cycle de l'eau

À l'issue des concertations menées avec les organisations syndicales représentatives de la Fonction Publique au niveau de l'État, et après échange avec les membres du Comité Technique de Rambouillet Territoires, il a été décidé, sans préjudice du régime juridique spécifique applicable aux agents vulnérables fixé par la circulaire du 10 novembre 2020 de la Direction générale de l'Administration et de la Fonction Publique, de séquencer progressivement le retour sur le lieu de travail, avec un régime transitoire dérogatoire, selon le calendrier suivant et sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire :

- ▶ Depuis le 9 juin 2021 : passage de 5 jours à 3 jours de télétravail par semaine
- ▶ À compter du 1^{er} juillet 2021 : passage à 2 jours de télétravail par semaine
- ▶ À compter du 1^{er} septembre 2021 : retour au régime de droit commun avec application de la charte relative au télétravail adoptée au sein de Rambouillet Territoires le 2 juillet 2018 par délibération n°CC1807RH02

22 rue Gustave Eiffel - BP 40036 78511 Rambouillet Cedex

01 34 57 20 61

Horaires

Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h

21-10-2021 03:53

<https://www.rt78.fr/actualites/covid-19-organisation-des-services-communautaires>

Pour ces différentes périodes, les directeurs et responsables produiront un planning hebdomadaire précisant les jours en présentiel pour chacun de leurs agents en veillant à assurer un minimum de présence quotidienne par direction.

Piscine des Molières (Les Essarts-le-Roi) / Gymnase des Molières / Centre Omnisports Intercommunal des Étangs

Pour les structures sportives couvertes : l'accueil des personnes pratiquant une activité sportive sans contact est autorisé pour le public non prioritaire avec une jauge de 50 % de l'effectif autorisé.

Pour les équipements en plein air : l'accueil des personnes pratiquant une activité sportive avec contact est autorisé pour tous les publics. Pour les pratiques sportives (hors compétitions), les groupes ne pourront dépasser 25 personnes.

Les interventions sportives dans certaines écoles du territoire sont effectives suite à l'obtention des autorisations des directeurs d'établissements scolaires concernés.

Les personnels de ces équipements assurent leur mission conformément au planning établi par les directeur et responsables de sites. Les personnels des pôles accueil/caisse et entretien pourront être déployés sur d'autres sites communautaires, le cas échéant.

Piscine des Fontaines (Rambouillet)

La piscine des Fontaines est fermée jusqu'à nouvel ordre.

Base de loisirs des Étangs de Hollande (Les Bréviaires)

La base de loisirs est ouverte depuis le 5 mai 2021.

Conservatoire Gabriel Fauré

Tous les cours sont dispensés sur site.

Concernant la danse, la reprise de la danse pour les majeurs non prioritaires sans contacts peut s'effectuer avec une jauge à 35 % de la classe.

Concernant l'art lyrique, seule la pratique individuelle peut être exercée.

Les dumistes interviennent après autorisations des directeurs d'établissement scolaires concernés.

La saison artistique est interrompue jusqu'à nouvel ordre.

Office de Tourisme

Les deux bureaux, à Rambouillet et Saint-Arnoult-en-Yvelines, sont ouverts depuis le 19 mai.

22 rue Gustave Eiffel - BP 40036 78511 Rambouillet Cedex

01 34 57 20 61

Horaires

Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h

21-10-2021 03:53

<https://www.rt78.fr/actualites/covid-19-organisation-des-services-communautaires>

Jours et horaires d'ouverture

- ▶ À Rambouillet : du lundi au samedi, de 9h à 18h et le dimanche, de 10h à 18h
- ▶ À Saint-Arnoult-en-Yvelines : du mardi au vendredi, de 14h à 18h et le samedi, de 9h à 12h

Cyberespaces

Jusqu'au 30 juin 2021, les personnels des cyberespaces poursuivent leur activité en distanciel auprès des adhérents.

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Le CIAS continue d'exercer ses missions au quotidien, en s'adaptant au contexte.

Maintien à domicile

- ▶ Les prestations de maintien à domicile sont maintenues auprès des bénéficiaires, pour les actes essentiels, dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur. Les intervenants sont équipés en matériel de protection adaptés.
- ▶ L'accueil du public est assuré :
 - Par téléphone au 01 34 57 58 85, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
 - Par mail à cias@rt78.fr

Petite enfance

Pour les micro-crèches :

- ▶ L'ensemble des micro-crèches assurent l'accueil des enfants et la continuité du service en appliquant les recommandations gouvernementales.
- ▶ L'accueil du public est assuré (renseignements, pré-inscription, accompagnement...) :
 - Par téléphone au 01 34 57 58 85, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
 - Par mail à ciaspetiteenfance@rt78.fr (en indiquant nom, prénom, commune et téléphone afin d'être recontacté par le service)

Pour le Relais Intercommunal d'Assistants Maternels (RIAM) :

- ▶ L'accueil du public est assuré :
 - Par téléphone au 01 34 57 58 85, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
 - Sur rendez-vous
 - Par mail à ciaspetiteenfance@rt78.fr (en indiquant nom, prénom, commune et téléphone afin d'être recontacté par le service)

L'ensemble du personnel du CIAS est mobilisé pour garantir la continuité de service.

22 rue Gustave Eiffel - BP 40036 78511 Rambouillet Cedex

01 34 57 20 61

Horaires

Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h

21-10-2021 03:53

<https://www.rt78.fr/actualites/covid-19-organisation-des-services-communautaires>

22 rue Gustave Eiffel - BP 40036 78511 Rambouillet Cedex

01 34 57 20 61

Horaires

Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h

21-10-2021 03:53

<https://www.rt78.fr/actualites/covid-19-organisation-des-services-communautaires>